

COMPTE RENDU SEANCE DU 22 Août 2014

Le vingt deux août deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémie BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémie - M. MEUNIER Jacky - Mme BOUTET Martine - M. BAUDOUIN Olivier
Mme BRAUD Béatrice - M. COLAS Jean-Philippe - M. FREJOUX Bernard - M. LATAUD Philippe
M. JARNY Jean-Claude - Mme NAULET Marie-Bernadette - Mme GARDIEN Sandrine - Mme
MARTIGNON Sandrine - M. VERINE Mickaël - Mme LATLI Typhaine - M. VIOLEAU Alexandre

ABSENTS REPRESENTES : M. ROBERGEAU Patrick (*pouvoir à M. Jean-Claude JARNY*)
Mme CHEVALLIER Emmeline (*pouvoir à M. Jacky MEUNIER*)
Mme PLAIRE Cécilia (*pouvoir à Mme Martine BOUTET*)
Mme MORISSET Séverine (*pouvoir à Mme Sandrine GARDIEN*)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Béatrice BRAUD

Ordre du jour :

- 1° **RESTAURATION SCOLAIRE au 01/09/2014**
modification du règlement
modification des tarifs
- 2° **GARDERIE au 01/09/2014**
tarif supplémentaire
- 3° **ACCUEIL DE LOISIRS au 01/09/2014**
modification du règlement
- 4° **AGENCE POSTALE COMMUNALE**
modification des horaires
- 5° **CDC - COMMISSION LOCALE EVALUATION TRANSFERT DE CHARGES**
désignation d'un représentant du conseil municipal
- 6° **CDC – COMMISSIONS**
désignation de représentants du conseil municipal
- 7° **TRAVAUX ASSAINISSEMENT AU PORT DU CORPS DE GARDE**
répartition des charges entre la commune et le Syndicat des Eaux
- 8° **MOTION DE SOUTIEN ACTION DE L'AMF**
- 9° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 10° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 14/08/2014

Avis affiché le : 14/08/2014

Publié dans le journal Sud-Ouest le

Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	16
Conseillers représentés :	3
Absent non représenté :	0
Votants :	19

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1° **RESTAURANT SCOLAIRE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Afin de limiter le déficit du service de restauration scolaire, le Conseil Municipal, par délibération en date du 20/06/2014, a revalorisé au 1^{er} septembre 2014 les tarifs et a décidé que le coût annuel de la cantine sera mensualisé sur 10 mois ; mensualités encaissées par la commune en début de mois.

Suite aux réactions des familles lors de la réunion publique du 03/07/2014, les conseillers municipaux réunis en commission le 07/07/2014 ont fait des propositions pour adapter le service aux desideratas des familles.

Le Maire en donne lecture.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **adopte** toutes les propositions de la commission qui prennent effet au **01/09/2014** soit, concernant le règlement intérieur :

- suppression des forfaits mensualisés
- réservation des repas à l'année, au mois ou à la quinzaine

- facturation en fin de mois au vu des feuilles de pointage et des feuilles de réservation
- les repas réservés non consommés sont facturés au tarif « repas réservé »
- les repas consommés sans réservation préalable sont facturés au tarif « repas non réservé »
- les repas ne seront pas facturés en cas de maladie à justifier par tous moyens
- ouverture du restaurant scolaire le mercredi jusqu'à 13 h 30.

2° **RESTAURANT SCOLAIRE : MODIFICATION DES TARIFS**

Sur proposition de la commission municipale réunie le 07/07/2014, les conseillers municipaux, après délibération **décide** à l'unanimité, les modifications suivantes **à compter du 01/09/2014** :

- Suppression des forfaits mensuels votés le 20/06/2014 :

- « repas tous les jours 38,64 € » ;
- « trois repas par semaine 29,40 € »
- « deux repas par semaine 19,60 € »

- Suppression du tarif voté le 20/06/2014

- « repas occasionnel enfant 4,60 € »

- Maintien des tarifs votés le 20/06/2014 :

- repas enfant allergique : 1,40 €
- repas adulte : 5,50 €

- Création des tarifs :

- **repas réservé enfant : 2,80 €**
- **repas non réservé enfant : 4,60 €**

3° **GARDERIE : CREATION D'UN TARIF SUPPLEMENTAIRE**

Afin de limiter le déficit du service de garderie, le Conseil Municipal, par délibération en date du 20/06/2014, a modifié les horaires d'ouverture et a revalorisé les tarifs au 1^{er} septembre 2014

Sur proposition de la commission municipale réunie le 07/07/2014, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **décide** la création d'un tarif supplémentaire **à compter du 01/09/2014** pour les enfants qui vont au soutien le mercredi :

- **forfait 1, 50 €** pour le temps de garderie restant jusqu'à 12 h 30.

4° **ACCUEIL DE LOISIRS: MODIFICATION DU REGLEMENT**

Le Conseil Municipal par délibération en date du 20/06/2014 a modifié les horaires de l'accueil de loisirs le mercredi, soit ouverture de 12 h 30 à 18 h 30. Tarif : ½ journée avec repas.

Le 22/08/2014 pour répondre à la demande des parents, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir le restaurant scolaire à tous les enfants, même ceux qui ne vont pas à l'accueil de loisirs.

De ce fait, l'heure d'ouverture de l'accueil de loisirs est repoussé à 13 h 30.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité **décide** les modifications suivantes **à compter du 01/09/2014** :

- horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi : 13 h 30 à 18 h 30
- tarif de l'accueil de loisirs le mercredi : ½ journée sans repas

5° **HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE** :

Le Maire explique que jusqu'à l'année scolaire 2013/2014 l'entretien des parties communes de l'école maternelle se faisait tous les soirs par le même agent chargé de la tenue de l'agence postale communale. Pour permettre à cet agent d'assurer son service à l'APC le mardi de 16 h 00 à 19 h 00, l'entretien des parties communes était réalisé par les ATSEM le mercredi matin.

Il s'avère qu'à partir de la rentrée prochaine, le mercredi sera scolarisé. Il est donc nécessaire que l'entretien des locaux scolaires soit réalisé le mardi soir, comme tous les autres soirs.

La solution la plus simple serait de rémunérer un autre agent pour tenir l'agence postale ou faire le ménage le mardi soir. Or, les finances de la commune ne permettent pas cette dépense supplémentaire.

L'autre solution serait de supprimer le service de l'APC le mardi soir, sachant que ce service est ouvert le samedi matin.

Le Maire demande aux conseillers d'en débattre.

Concernant la fermeture de l'agence postale communale le mardi soir :

- le Conseil Municipal vote **CONTRE par 18 voix** et 1 abstention (Mme Emmeline CHEVALLIER)

les horaires de la poste votés le 07/09/2012 sont donc maintenus :

- lundi et mercredi : 13 h 30 à 16 h 30
- mardi : 9 h 00 à 12 h 00 et 16 h 00 à 19 h 00
- jeudi vendredi samedi : 9 h 00 à 12 h 00

- en contrepartie le Conseil Municipal **décide** d'alléger les charges de ménage du mardi soir afin de les répartir entre les autres agents chargés de l'entretien des locaux.

Un point sera fait dans deux mois pour vérifier la viabilité de cette décision.

Les conseillers sont prêts à donner de leur temps pour suppléer les employés communaux, néanmoins Messieurs JARNY et LATAUD les mettent en garde : l'aide des conseillers ne peut être une solution pérenne.

6° COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) : désignation d'un représentant du conseil municipal :

Cette commission qui dépend de la CDC Aunis Atlantique, se compose de 20 membres, soit un représentant par commune.

Monsieur BOISSEAU est candidat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la désignation à main levée et non au scrutin secret.

Le Conseil Municipal **désigne** à l'unanimité monsieur Jérémy BOISSEAU représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CDC Aunis Atlantique.

7° CDC AUNIS ATLANTIQUE : désignations de conseillers municipaux pour participer aux commissions communautaires

La CDC a décidé d'intégrer dans chacune de ses commissions un conseiller municipal par commune, hors conseillers communautaires.

Chaque conseiller a été informé des différentes commissions communautaires.

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Mme NAULET propose sa candidature pour la commission « environnement développement durable et tourisme ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la désignation à main levée et non au scrutin secret.

Le Conseil Municipal **désigne** à l'unanimité madame NAULET représentante du conseil municipal à la commission de la CDC Aunis Atlantique « environnement développement durable et tourisme ».

8° PORT DU CORPS DE GARDE : REPARTITION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT DES EAUX

Monsieur Olivier BAUDOUIN présente les travaux d'assainissement au Corps de Garde. Habituellement ces travaux se font sous maîtrise d'ouvrage du syndicat des Eaux. Il n'en coûte rien à la collectivité, à condition que leur montant ne dépasse pas le seuil d'éligibilité fixé par le Syndicat des Eaux à 6 900 € HT par branchement.

Or, ce n'est pas le cas dans cette affaire. Un surcoût reste donc à la charge de la commune.

Pour permettre à la collectivité d'obtenir des subventions sur ces travaux, il faut qu'ils restent sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Ils seront de ce fait incorporés au marché de travaux de mise aux normes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **décide** que

- les travaux dans l'enceinte du Port du Corps de Garde seront sous maîtrise d'ouvrage de la commune et inclus dans le marché des travaux de mise aux normes
- le raccordement des installations se fera sous maîtrise d'ouvrage du syndicat des Eaux, sans conséquences financières pour la commune.

9° MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'ETAT

Les collectivités locales et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015/2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- soit une baisse cumulée de 28 milliards sur la période 2014/2017.

Dans ce contexte le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu

un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'ETAT, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de CHARRON rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Charron estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Charron soutient les demandes de l'AMF.

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'ETAT
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives sources d'inflation de la dépense
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets de collectivités locales.

10° QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur COLAS demande quand les travaux au Port du Corps de Garde débiteront ?

Le Maire répond qu'il attend les réponses des financeurs (Agence de l'Eau, Département, Région, Etat)

Les usagers du Port seront ensuite réunis pour savoir s'ils sont d'accord pour payer la différence.

Leur réponse sera déterminante pour le devenir de ce chantier. La collectivité ne peut pas prendre le risque d'assumer seule, financièrement, ces travaux. Elle n'en a pas les moyens. Les travaux ne peuvent se financer que par les aides publiques et les participations des usagers.

Monsieur VERINES demande qui financera « le roue-lève » ?

Le Maire aimerait avoir le soutien financier de la CDC. Cette question doit être débattue en conseil communautaire.

Monsieur MEUNIER explique qu'actuellement le projet de réhabilitation prévoit un treuil pour sortir les bateaux hors de l'eau. Or, à terme cette solution ne donnera pas satisfaction aux usagers, car elle exigera beaucoup de manœuvres contraignantes pour déplacer les bateaux.

Le soutien de la CDC sur ce dossier est donc très attendu par la commune, les professionnels ainsi que la coopérative maritime partenaire sur ce projet.

Monsieur LATAUD explique que, rue de la Serpentine, des personnes se disputent la culture d'un terrain communal.

Le Maire répond que la seule solution pour mettre un terme à ce conflit est de borner la part de jardin revenant à chacun.

Madame GARDIEN demande des nouvelles de la zone de commerces :

Le Maire lui répond que le boulanger a signé son bail. Les travaux devraient débiter courant septembre.

En ce qui concerne la pharmacie, les travaux sont presque finis

La boucherie « SODIPRAL » a également signé et le crédit agricole a choisi le local situé entre la boulangerie et la Coop.

Une personne s'est fait connaître pour tenir un bar/tabac.

Madame GARDIEN signale que beaucoup d'automobiliste prennent la rue des Moulins en contresens.

Le maire lui répond que des aménagements sont envisagés.

Madame NAULET aimerait, pour des raisons de sécurité, que les véhicules ne puissent pas stationner à l'entrée de la rue du Port.

Monsieur MEUNIER s'engage à y mettre un terme, mais pas dans l'immédiat.

FIN DE LA SEANCE : 22 h 30

La parole est donnée au public

Concernant la rue des Moulins, Monsieur ADAM propose de rétrécir la chaussée par un terre-plein afin de dissuader ainsi les véhicules d'emprunter la rue en contresens.

Le Maire lui répond qu'effectivement cette solution est à l'étude.

Monsieur GIRONDE aimerait savoir s'il est prévu de mettre de la terre végétale sur la contre-digue Bas Bizet/La Loge.

Le maire lui répond que dans un premier temps, l'herbe sera coupée, puis les pierres broyées.

Ensuite la contre-digue sera ensemencée.

En ce qui concerne les bovins qui se promènent actuellement sur la contredigue qui traverse la propriété Manceau, ce n'est pas gênant pour le moment, puisque le terrain est sec. Une clôture sera installée prochainement.

Monsieur GIRONDE demande ce qu'il en est du parc à canards qui devait être évacué lors des travaux de contre-digue et qui est toujours présent au même endroit.

Le Maire répond qu'effectivement les locataires se sont engagés à partir. Il sait, qu'il peut compter sur leur parole.

Monsieur GIRONDE rappelle qu'il serait bien pratique que le mur d'enceinte de la piste cyclable soit percé face à la zone de commerce.

Le Maire lui répond que pour permettre la traversée des piétons et cyclistes en toute sécurité il convient de faire un aménagement d'un ilot central sur la départementale. Ces travaux seront réalisés par le Département. Coût à la charge de la commune : 24 000 €.

L'assemblée comprendra que les travaux ne pourront se réaliser dans l'immédiat faute de moyens.

Monsieur GIRONDE profite de la parole qui lui est donnée en cette fin de séance pour remercier monsieur MEUNIER de sa diligence à traiter les problèmes de stationnement à Bas-Bizet.

Madame YOU aimerait savoir s'il est toujours question de déplacer les antennes situées sur le château d'eau ?

Le Maire répond qu'il est sans nouvelle d'ORANGE depuis sa dernière entrevue avec une personne chargée de recenser les endroits de la commune susceptibles de recevoir lesdites antennes.

En ce qui concerne le problème de la mortalité des moules, madame YOU aimerait savoir où en est le projet de station d'épuration. Si les lagunes de Charron ne peuvent être formellement désignées comme cause de cette catastrophe, il est certain qu'elles participent à la pollution de la baie de l'Aiguillon. C'est pourquoi, elle propose que les usagers se mobilisent en ne payant pas la part assainissement de leur facture d'eau ; Ce serait là un bon moyen de pression pour faire bouger les choses.

Le Maire lui explique que le dossier de la nouvelle station d'épuration est en bonne voie ; les plans sont faits, les crédits sont votés. Il manque l'accord de l'Etat. C'est une obligation, car la station est située en dehors de la zone d'habitat, ce qui est interdit pour une commune du littoral. Principe : toute construction quelle qu'elle soit doit se faire dans la continuité des zones urbanisées.

Madame MORIN intervient concernant les analyses bactériologiques des eaux traitées. Elle estime que ce n'est pas normal qu'elles ne soient pas automatiquement communiquées à la mairie et à la fédération des ostréiculteurs. Mais de toute façon il faut que ces analyses soient réalisées par un organisme indépendant ; La SAUR ne peut être juge et partie !

Monsieur PROUX demande quand la contre-digue Bas Bizet/ la Loge sera validée.

Le Maire répond qu'il a demandé au département de payer l'étude nécessaire pour régulariser le dossier. Le Département refuse tant que les travaux ne seront pas validés. C'est kafkaïen.

Madame MORIN répond au maire que ce n'est tout de même pas un si gros effort financier que de payer 18 000 € d'étude, puisqu'une fois les travaux validés, la commune récupérera les subventions qui viendront ainsi couvrir le coût des travaux.

Le Maire répond qu'actuellement la commune ne peut pas faire l'avance de cette somme.

Pour madame YOU il y a des priorités qui s'imposent. Ainsi, les dépenses relatives aux digues sont plus importantes que les subventions versées aux associations. Quand on n'a pas les moyens il faut faire des choix.

Le Maire lui répond que le montant des subventions versées par la commune aux associations ne couvre pas le coût de l'étude. D'autre part, il ne faut pas sous-estimer le travail réalisé par les associations auprès des habitants. Elles concourent à la dynamique et à la cohésion du village. Il « faut trouver la juste mesure : on a besoin du tissu associatif.

Pour finir Monsieur COLAS informe l'assemblée que le tour Poitou-Charentes qui traversait il y a deux ans la commune, passera cette année par La Ronde puis Marans.